

L'État simplifie mes démarches

Changement de titulaire

Je peux désormais effectuer la demande de changement de titulaire sur mon certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet (ordinateur, tablette ou smartphone).

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- ☑ Je clique sur la rubrique « je souhaite immatriculer un véhicule d'occasion à mon nom ».
- ☑ Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- ☑ Je renseigne mon numéro d'immatriculation et le code de cession du véhicule communiqué par le vendeur. A défaut, je renseigne le numéro de formule et la date du certificat d'immatriculation remis par le vendeur lors de la vente du véhicule.
- ☑ Je renseigne les champs d'informations portant sur la vente du véhicule, le type d'usage prévu, ainsi que les champs concernant mon identité et mes coordonnées.
- ☑ Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures !

Pour toute information :

www.demarches.interieur.gouv.fr

